



Non respect du contrat auto entrepreneur/société publicitaire

Par **lydie1002**, le **01/03/2010** à **19:34**

Bonjour,
Etant auto entrepreneur, J'ai signé un contrat avec une société de prospection publicitaire le 11/02/2010. Ma publicité devant paraître début mars 2010, je devais leur envoyer mes infos publicitaires sous un délai de 8 jours, sous peine de ne pas pouvoir traiter ma demande. Par la suite, ils devaient m'envoyer une maquette de la version définitive pour que je donne mon accord avant de l'imprimer. J'ai donc envoyé une LRAR le 12/02, qu'ils ont reçu le 15/02. Depuis je n'ai aucune nouvelle, j'ai essayé de les joindre à maintes reprises par mail et par tel, en vain. De plus, lors de la conclusion du contrat, nous nous étions mis d'accord sur des délais de paiement, qui n'ont pas été respectés puisque l'un de mes chèques a déjà été encaissé! Quels recours ai-je? Sur quels articles de loi puis-je m'appuyer pour leur faire pression? Dans le cas ultime, puis-je demander un remboursement ou une prise en charge de mes frais?
Merci de votre réponse.